



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
LA DEFENSE
92400 Courbevoie

Ecole Polytechnique

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ecole Polytechnique

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Route de Saclay - 91128 PALAISEAU CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
LA DEFENSE
92400 Courbevoie
Capital de : 8 320 000 euros – RCS : Nanterre
784 824 153



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



FORVIS MAZARS
Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
LA DEFENSE
92400 Courbevoie

Ecole Polytechnique

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Route de Saclay - 91128 PALAISEAU CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil d'Administration de l'Ecole Polytechnique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Les charges d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts des changements de présentation relatifs à l'affectation des personnels du Minarm.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Comme mentionné dans la partie « Observation » du présent rapport, les notes « Faits caractéristiques de l'exercice » et « Les charges d'exploitation » de l'annexe présentent le contexte et les incidences du changement de présentation constaté sur l'exercice dans les comptes de votre groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de présentation mentionnés ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Ecole Polytechnique

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris la Défense, le 13 juin 2024

Paris La Défense, le 13 juin 2024

KPMG S.A.

FORVIS MAZARS

DocuSigned by:

128F97AC61FF471...

Yves Delmas
Associé

DocuSigned by:

38ACFB87E313461...

Valérie Riou
Associée



CA de l'École polytechnique du 13 juin 2024

Pièce n°18

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

**Comptes consolidés
Exercice clos au 31 décembre 2023**

ETATS FINANCIERS

- **BILAN**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**
- **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

- **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**
- **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
- **NOTES RELATIVES AU BILAN**
- **NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

De manière générale, les chiffres présentés dans les tableaux de synthèse sont exprimés en k€. Dans le cas contraire, l'unité utilisée est précisée.

BILAN

ACTIF	Note	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Ecart d'acquisition	1	1 011	-898	113	226
Immobilisations incorporelles	1	8 242	-6 558	1 684	1 012
Immobilisations corporelles	1	434 760	-219 768	214 992	202 121
Immobilisations financières	1	1 026	-162	865	914
ACTIF IMMOBILISE		445 040	-227 386	217 653	204 272
Stocks et en cours	3	775	-	775	817
Créances sur entités publiques, des organismes internationaux et de la CEE	4	49 450	-	49 450	39 176
Avances et acomptes versés	4	364	-	364	290
Clients et comptes rattachés	4	18 570	-1 362	17 208	7 683
Autres créances et comptes de régularisation	4	658	-	658	415
Valeurs mobilières de placement		755	-	755	732
Disponibilités		59 731	-	59 731	58 664
ACTIF CIRCULANT		130 302	-1 362	128 941	107 777
TOTAL ACTIF		575 342	-228 748	346 594	312 049

PASSIF	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Financements des actifs - Etat		118 345	103 703
Réserves consolidés		65 632	60 512
Résultat net - part du groupe		3 651	4 924
Subventions		51 161	49 539
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		238 788	218 677
INTERETS MINORITAIRES		500	664
PROVISIONS	2	4 968	5 576
Impôts différés		0	0
Empunts et dettes financières long terme	4	763	1 256
Fournisseurs et comptes rattachés	4	9 481	8 829
Autres dettes et comptes de régularisations	4	92 093	77 046
DETTES		102 337	87 131
TOTAL PASSIF		346 594	312 049

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Note	Exercice 2023	Exercice 2022
Chiffre d'affaire net	6	38 850	36 228
Subvention pour charge de service public		107 141	99 789
Autres produits d'exploitation		37 744	31 571
Total des produits d'exploitation	7	183 735	167 588
Achats consommés		-36 309	-33 264
Charges de personnel		-116 842	-102 562
Autres charges d'exploitation		-12 654	-11 826
Impôts et taxes		-107	-111
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-14 379	-15 431
Total des charges d'exploitation	8	-180 290	-163 194
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 445	4 394
Charges et produits financiers	9	-91	-66
Résultat courant des produits intégrés		3 354	4 327
Charges et produits exceptionnels		632	983
Impôt sur le résultat	10	-111	-90
Résultat net des entités intégrées		3 874	5 220
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-113	-113
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 762	5 107
Intérêts minoritaires		111	183
Résultat net (part du groupe)		3 651	4 924

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau des flux de trésorerie	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat net	3 762	5 107
Dotations nettes aux amortissements et provisions	13 010	14 455
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-661	-980
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 549	1 288
Impôt sur les bénéfices	111	90
Flux activité - Autres		0
Flux de trésorerie liés à l'activité	11 673	19 961
Investissements corporels	-25 429	-28 036
Investissements incorporels	-1 296	-589
Investissements financiers nets de la trésorerie des sociétés acquises	-225	-178
Subventions d'investissement	16 312	20 216
Cessions d'immobilisations nettes de la trésorerie des sociétés cédées	661	984
Flux investissement - Autres		0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-9 977	-7 604
Emissions et remboursements d'emprunts long terme	-493	-507
Produits financiers sur cession de VMP		0
Distribution de dividendes	-113	-150
Dépôts de garantie et cautions		0
Flux financement - Autres		0
Flux de trésorerie de financement	-605	-657
Flux de trésorerie	1 090	11 700
Trésorerie à l'ouverture	59 396	47 696
Trésorerie à la clôture	60 486	59 396
Variation de trésorerie	1 090	11 700

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau de variation des capitaux propres	Financement de l'actif par l'Etat (A)	Autres financements	Réserves consolidées (B)	Résultat net - part du groupe (C)	Capitaux propres - part du groupe (D) = (A)+(B)+(C)	Intérêts minoritaires (E)	Total capitaux propres consolidés (F) = (D)+(E)
Situation au 31/12/2021	97 154	35 919	62 384	3 836	199 293	629	199 922
Affectation du résultat de l'exercice 2021			3 836	-3 836	0		0
Résultat consolidé de l'exercice 2022				4 924	4 924	183	5 107
Nouveaux financements	8 846	15 615			24 461		24 461
QP de financements en résultat	-2 295	-1 950			-4 245		-4 245
Distributions hors du groupe			-2		-2	-149	-150
Correction d'erreur			-5 754		-5 754		-5 754
Situation au 31/12/2022	103 705	49 584	60 465	4 924	218 677	664	219 341
Affectation du résultat de l'exercice 2022			4 924	-4 924	0		0
Résultat consolidé de l'exercice 2023				3 651	3 651	111	3 762
Nouveaux financements	17 027	3 463			20 490		20 490
QP de financements en résultat	-2 370	-1 808			-4 178		-4 178
Distributions hors du groupe			-1		-1	-111	-113
Acquisition complémentaire FX-Conseil						-163	-163
Correction d'erreur	-16	-33	197		149		149
Situation au 31/12/2023	118 347	51 206	65 585	3 651	238 788	500	239 289

Faits caractéristiques, principes comptables et méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes consolidés de l'Ecole Polytechnique au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 sont établis conformément à l'instruction n°08-031-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux, établie en conformité aux dispositions du règlement du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) n°99-02 du 29 avril 1999, relatif aux sociétés commerciales et entreprises publiques.

Ce dernier texte a été remplacé par le nouveau règlement ANC 2020-01 qui s'applique aux comptes consolidés en règles françaises pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2021. Ces nouvelles dispositions ont été transcrites, pour les établissements publics nationaux, dans l'instruction BOFIP-GCP-24-0013 du 7 mai 2024 qui sera applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2024.

Faits caractéristiques de l'exercice

1. Ecole polytechnique

– Acquisition complémentaire FX-Conseil

En date du 18 décembre 2023, Ecole polytechnique a acquis 1 225 actions de FX-Conseil pour un montant de 162 894€, portant ainsi sa participation de 51% à 100%. Le mode de consolidation reste inchangé (intégration globale).

– La 2^{ème} année du nouveau SI financier

L'Ecole Polytechnique a changé de système informatique au premier janvier 2022 passant de Sirepa à PEP Premium de l'éditeur informatique INETUM. Après des débuts très difficiles, l'année 2023 a encore été marquée par la nécessité de paramétrer de manière permanente le SI pour un fonctionnement non encore optimal avec des régressions et des anomalies logicielles. Toutefois, l'appropriation des process par les équipes est désormais stabilisée. L'ambition de piloter l'activité par le SI financier est encore freinée par les limites des extractions et les anomalies réglementaires (comme la possibilité pour des gestionnaires de services faits de certifier après le 31/12/2023 des services faits de 2023 en 2024), anomalie corrigée en février 2024.

– La comptabilisation des dépenses liées aux personnels militaires affectés dans l'établissement

Le retraitement comptable des refacturations au Ministère des Armées pour les personnels militaires affectés dans l'établissement, comptabilisés en 2023 en charges de personnel au lieu et place d'une comptabilisation en charges de fonctionnement (cf. charges de personnel).

– Des mouvements comptables très significatifs sur l'actif

L'actif 2023 a été marqué par l'intégration définitive de travaux achevés et la mise en service du Bâtiment d'Enseignement Mutualisé pour 47.2 M€, ainsi que la sortie de l'actif de 4.7 M€ de biens réformés.

2. X-EXED

Le 29 janvier 2015, l'Ecole Polytechnique a acquis 100% des titres de la société X-EXED (anciennement X-ROM) pour une valeur de 1 million d'euros.

En application du contrat de cession, un complément de prix correspondant à 30% de l'EBITDA annuel doit être versé au titre des exercices 2015 à 2019. L'écart de première consolidation a été définitivement estimé au 31 décembre 2017 en tenant compte de la meilleure estimation possible des 3 derniers compléments de prix (sur la base des comptes X-EXED 2017 et une estimation au titre de 2018 et 2019).

3. X-Création

➤ Variation du portefeuille d'X-Création en 2023 :

Prises de participation 2023

Nom de la société	Pourcentage d'acquisition
Bluenose	3,00%
Carmentis	4,49%
Kalyosphere	5,00%
Kawnix	5,00%
MyBubbleHealth	5,00%
Sollys	5,00%

Réinvestissement et acquisition complémentaire 2023

Nom de la société	% intérêt 2023	% intérêt 2022
Faute Engineering *	1,24%	1,24%
Hillo- Healsy	7,18%	5,88%
Spacesense *	3,87%	3,87%

* augmentation des titres de 2022 à 2023 mais pas de modification du % de détention

Cession 2023

Nom de la société
Chaintrust

Participations au 31/12/2023

Société	% intérêt 2023	% intérêt 2022
Adok	4,44%	4,68%
Agathe	3,50%	3,50%
Aiscreenings	5,00%	5,00%
Amphitrite	5,13%	5,13%
Anamnèse	4,45%	4,40%
BeautyByMe	2,64%	2,60%
Bluenose	3,00%	NC
Carmentis	4,49%	
Chaintrust		3,31%
Deepiks	7,00%	7,00%
Epilab	4,43%	4,43%
Eva Engine	5,00%	5,00%
Faure Engineering	1,24%	NC
Flyinstinct	8,60%	8,66%
Forssea- Robotics	4,55%	4,10%
Gyrolift	5,38%	5,20%
Hillo- Healsy	7,18%	6,00%
Horae	4,55%	4,55%
iNEX	3,41%	3,60%
Kalyosphere	5,00%	
Kawnix	5,00%	
Konatus	4,95%	4,95%
Mandarine Robotique	4,50%	5,00%
Mainbot	2,20%	2,20%
Manitty	5,00%	5,00%
Morphee+	3,68%	3,68%
MyBubbleHealth	5,00%	NC
Napoleon Capital	2,80%	0,00%
Outmind	3,71%	3,71%
Palm Up	5,00%	5,00%
Phyling	4,98%	5,00%
Protème	5,00%	5,00%
Runblind	29,25%	29,25%
Sensome -instent	0,75%	0,75%
Sidemash	6,32%	6,32%
Sollys	5,00%	
Spacesense	3,87%	3,87%
Storit	5,00%	5,00%
Ubique	2,27%	2,27%
Uniris	6,28%	6,60%
Ximo	7,00%	7,00%

➤ Fonds d’amorçage X Square devenu Polytechnique Ventures

En décembre 2019 a été constituée la société X-Square Conseil, qui a pour objet de conseiller la société de gestion de portefeuille Equitis Gestion dans la levée d’un FPCI (fonds professionnel de capital investissement) dénommé X Square, puis Polytechnique Ventures.

X-Création a souscrit 20% du capital de la société (pour 2.000 €).

La société Polytechnique Ventures quoique détenue à hauteur de 20% par X-Création société intégrée globalement est exclue du périmètre de consolidation eu égard au caractère non significatif de ses comptes.

Selon un contrat du 13 décembre 2019, X-Création s’est engagé à apporter en compte courant un montant de 100 K€ au titre de la Tranche 1 et 100 à 160 K€ au titre de la Tranche 2 (selon le succès de l’étape de développement).

Le remboursement par Polytechnique Ventures de l’avance en compte courant de 260 k€ à X-Création est intervenu le 31/12/2020.

Il n’y a pas eu de mouvement financier sur les exercices 2022 et 2023, maintenant la participation de X –Création à hauteur de 20 % sans autre lien financier avec la société.

4. FX-Conseil

La gouvernance de FX-Conseil a évolué en 2023 avec le rachat des parts de la fondation de l’X par l’École polytechnique.

La convention cadre régissant les relations entre l’École polytechnique et FX-Conseil ainsi que la convention de gestion des contrats de recherche partenariale ont été signées le 12 septembre 2023 pour une durée initiale de 7 ans, renouvelable.

L’année 2023 a été marquée par la consolidation de l’équipe avec le recrutement de la directrice générale, arrivée le 1er juillet 2023, ainsi que du directeur technique adjoint, arrivé le 1er mars 2023. Un accord d’entreprise a été signé permettant l’embauche par FX-Conseil de doctorants et de post doctorants dans le cadre des collaborations de recherche.

Sur le plan juridique, afin de protéger les intérêts de FX-Conseil et de l’École, FX-Conseil a retenu l’accompagnement juridique par un cabinet d’avocat expert en droits des contrats commerciaux, spécialiste de la recherche partenariale et de la propriété intellectuelle.

Les deux activités réunies ont généré un chiffre d’affaires total de 1 151 140€ en 2023 (1 273 202€ en 2022) qui se répartit en 9% pour l’activité commerciale de prestations de service et 91% pour l’activité de contrats de recherche. Cette diminution du chiffre d’affaires de 9,6% se définit par :

Ø Une baisse de 46,8% sur la partie activité commerciale de vente de prestations de service

Ø Une baisse de 2,5% sur la partie gestion de contrats de collaboration de recherche.

La société FX-Conseil a signé un accord de consortium avec la société Absolut Sensing afin de participer avec trois autres entreprises au projet GESat dont l’objectif est de développer un outil satellitaire de mesure du méthane atmosphérique.

Ce projet, d’un montant de 1,5 M€ pour FX-Conseil (10% du montant total du projet) est financé par la BPI, sur les deux premières années, à hauteur de 50%.

Comparabilité des comptes

– Changement de méthode

L'exercice 2023 confirme le changement de méthode comptable initié en 2022 sur la comptabilisation des rattachements de frais de scolarité. Conformément à l'avis du CNOCP n° 2022-02 du 13 janvier 2022 relatif à la comptabilisation des droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur publics, des Produits Constatés d'Avance (PCA) ont été réalisés sur certains frais de scolarité afin que les recettes correspondantes soient calées sur l'année universitaire et non sur l'année civile.

– Report à nouveau et corrections d'erreur

Le report à nouveau passe de 29,7 M€ à fin 2022 à 34,3 M€ à fin 2023. Les corrections d'erreur se chiffrent à 0,2 M€ en 2023 en augmentation du report à nouveau.

Le tableau ci-dessous détaille les corrections d'erreur de l'Ecole polytechnique (dont celles sur le financement de l'actif par l'Etat) :

OPERATIONS	Ct 110	OPERATIONS	Dt 119
Solde au 31/12/2022	35 411	Solde au 31/12/2022	5 717
<u>CREDIT</u>		<u>DEBIT</u>	
Régularisation reprise du Financement Externe de l'Actif (FEA) sur exercice antérieur	5		
ANNULATION OR 1860/21 INSERM FEA	2	correction amortissement suite réforme	93
Correction reprises de financements	39	ANNULATIONS RECUP AVANCES 2021 (DCO 1973/2021)	47
Correction provision ARE	292	Régularisation PCA sur FSCO	
Affectation du résultat 2022 (résultat excédentaire)	4 369	solde du compte par 110	
<u>DEBIT</u>		<u>CREDIT</u>	
	5 717		5 717
TOTAL	34 400	TOTAL	140
		SOLDE	34 260

➤ Son évolution est due à :

- 197 k€ de corrections d'erreur qui augmentent le report à nouveau (dont 291 k€ de correction de la provision ARE de 2022)
- Et l'affectation du résultat excédentaire de 2022 qui augmente aussi le report à nouveau de 4 369 k€

Principes comptables et méthodes d'évaluation

L'Ecole Polytechnique retient comme principe d'évaluation de ses actifs, dettes, charges et produits les principes de prudence, sincérité et indépendance des exercices afin de fournir une image fidèle de son activité et de son patrimoine. Y sont notamment exposées les règles et méthodes de valorisation des différents postes de l'actif, du passif et de certains flux économiques de la période écoulée d'importance significative.

1. Référentiel comptable

Tous les comptes du groupe sont arrêtés en euros. La monnaie fonctionnelle de la consolidation est l'euro. Les documents de synthèses sont exprimés en milliers d'euros (K€), l'annexe présente également des données en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

2. Méthode de consolidation

Le Groupe consolide les entités qui sont détenues au moins à 20% dès lors qu'elles sont significatives et destinées à être détenues durablement. Le type de méthode de consolidation retenu est déterminé en fonction du contrôle exercé par l'entité consolidante sur les autres entités du groupe.

Le périmètre et les méthodes de consolidation aux bornes du groupe sont les suivants :

Société	Pays	Numéro SIREN - SIRET	2023		2022	
			Méth.	% Intérêt	Méth.	% Intérêt
Ecole Polytechnique	France	19911568400011	Glob	100%	Glob	100%
X-Création SAS	France	44869970200016	Glob	73%	Glob	73%
SA FX Conseil	France	38987085800021	Glob	100%	Glob	51%
X-EXED	France	42061943900037	Glob	100%	Glob	100%

La société Polytechnique Ventures quoique détenue à hauteur de 20% par X-Création société intégrée globalement est exclue du périmètre de consolidation eu égard au caractère non significatif de ses comptes.

3. Méthodes et règles d'évaluation

Les méthodes et règles d'évaluation retenues par le groupe sont homogènes avec celles pratiquées par l'entité consolidante.

3.1 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est comptabilisé lorsqu'il existe une différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Conformément au règlement n°2015-07 du 23 novembre 2015, l'écart d'acquisition d'X-Exed correspondant à une acquisition antérieure à 2016 continue, à titre dérogatoire, à être amorti selon le plan d'amortissement initial (10 ans).

3.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits de douane et taxes non récupérables, et le cas échéant des coûts directement attribuables engagés pour les mettre en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire à compter de leur date de mise en service, sur des durées approuvées par le Conseil d'administration du 20 mars 2014 pour l'Ecole polytechnique. Le tableau ci-dessous rappelle les durées de vie des immobilisations corporelles et incorporelles de l'établissement consolidant :

Nature des immobilisations	Durée d'amortissement
Immeubles d'habitation ou commerciaux	50 ans
Constructions légères	20 ans
Aménagement et agencement de terrain	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel pédagogique	10 ans
Matériel scientifique	10 ans
Matériel industriel ou de bureau	De 3 à 10 ans suivant les types de matériel
Voitures particulières ou autres matériels de transport	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Matériel informatique et bureautique	De 1 à 3 ans
- Grappe de calcul scientifique (obsolescence rapide)	3 ans
- Ordinateur portable (fiabilité)	3 ans
- Tablette (obsolescence rapide)	1 an
- Téléphone mobile (obsolescence rapide)	1 an
- Borne wifi (évolution rapide des normes)	2 ans
- Ordinateur salle de cours (besoins croissant de puissance)	3 ans
Cheptel	3 ans
Collection de document	5 ans
Identité visuelle	3 ans

Une délibération du Conseil d'administration du 8 décembre 2022 ouvre la possibilité de déroger exceptionnellement à la durée d'amortissement de 10 ans pour certains matériels scientifiques à haut risque d'obsolescence.

Provisions

Lorsque la valeur d'inventaire est jugée inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée par voie de provision.

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée dès lors que la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

3.4 Stocks

Les stocks de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont composés initialement des épées et des bicornes. A la demande de la Cour des comptes, les stocks d'objets promotionnels et les livres des Editions de l'X et les kits de couchage ont été intégrés à la comptabilité de stock lors des précédents exercices. Depuis 2022, les stocks gérés par la Direction de la communication ont été intégrés au décompte. A la clôture de l'exercice 2023, la valorisation des stocks reste stable à hauteur de 775 K€.

3.5 Créances clients et créances diverses

Les créances clients et créances diverses sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour dépréciation des créances clients et divers a été comptabilisée à 100% pour les sommes encore en reste.

3.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, constituées de certificats de dépôt négociables, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en produits financiers.

3.7 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée selon le principe de prudence dès lors qu'il existe à la clôture une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

3.8 Frais de scolarité

Depuis 2022, l'Ecole rattache l'ensemble des produits des droits de scolarité depuis l'exercice 2022 (PCA) pour les élèves-ingénieurs polytechniciens internationaux et intra Union Européenne, les Bachelors et les MSCT en les étalant sur la durée de la formation.

Les droits d'inscription qui découlent des autres formations de l'X sont imputés sur l'exercice comptable lors duquel ils ont été perçus.

3.9 Engagements de retraite et prestations assimilées

L'Ecole Polytechnique n'a aucun engagement retraite envers ses employés au 31 décembre 2023.

Concernant les filiales, seule la société X –EXED pratique des engagements retraite. Leur évaluation est faite sur la base de la convention applicable aux organismes de formation en retenant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 3%
- Age de départ à la retraite de 62 ans

Sur cette base, la valeur actuelle de la provision au titre de l'indemnité de départ en retraite est évaluée à 37,3 K€ au 31 décembre 2023.

Les engagements retraites de la société X-EXED sont comptabilisés en provision pour risques et charges au bilan depuis le 31 décembre 2022.

3.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent dans les capitaux propres du groupe dans la ligne « Subventions ».

3.11 Fiscalité

Conformément à l'article L3414-6 du code de la Défense, Partie 3 – Livre IV – Titre 1er « Etablissements publics à caractère administratif », l'Ecole Polytechnique n'est pas soumise aux dispositions du 5° de l'article 206 du code général des impôts. En effet l'Ecole Polytechnique, établissement public administratif, n'a pas de but lucratif.

Les autres filiales du Groupe, à l'exception de X-Création, sont assujetties à l'impôt sur les bénéfices (régime réel normal).

3.12 Spécificités de l'Ecole Polytechnique

De par son statut et son domaine d'activité, l'établissement est amené à gérer certaines actions selon des procédures particulières à la sphère publique.

Capitaux propres et financement de l'actif

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation à l'Ecole par l'Etat a pour contrepartie une rubrique spécifique en capitaux propres. L'amortissement de ces biens fait l'objet d'une quote-part reprise au résultat.

Les subventions d'équipement destinées à financer des investissements et octroyées à l'établissement sont inscrites en capitaux propres à leur date de notification. Elles sont reprises en résultat d'exploitation sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations ainsi acquises.

Conventions suivies selon le mode des produits constatés d'avance et des produits à recevoir

Toutes les conventions de recherche ainsi que les chaires sont en 2023 comptabilisées, suivant le cas (existence ou non d'une condition), soit à l'avancement soit en produit à recevoir (PAR).

NOTES SUR LE BILAN

Note 1 – Actif immobilisé

Ecart d'acquisition

Le 29 janvier 2015, l'Ecole Polytechnique a acquis 100% des titres de la société X-ROM (devenue X-EXED) pour une valeur de 1 million d'euros. Le contrat d'acquisition prévoyait le versement par l'Ecole de compléments de prix correspondant à un pourcentage de l'EBITDA sur les exercices 2015-2019. Un écart d'acquisition a été évalué pour un montant de 1011 K€, en valeur brute, calculé de la façon suivante :

Contrats de cession d'actions	Montants
Prix de cession initial	1 000
Complément de prix	547
Coût d'acquisition des titres	1 547
Comptes d'W-Exed au moment de l'acquisition	1 547
Valeur d'entrée des actifs identifiables	1 614
Valeur d'entrée des passifs identifiables	-1 078
Valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables	536
Ecart d'acquisition-valeur à l'acquisition	1 011
Amortissements cumulés à fin 2023	-898
Ecart d'acquisition-valeur nette au 31/12/2023	113

Immobilisations (Valeurs Brutes) :

<i>En milliers d'euros</i>	DEBUT DE L'EXERCICE 2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	RECLASSEMENT	FIN DE L'EXERCICE 2023
Ecart d'acquisition	1 011				1 011
Logiciels, concessions et droits similaires, brevets,	6 974	581	-291		7 264
Autres immobilisations incorporelles	38	220		21	279
Avances sur immobilisations incorporelles	225	495		-21	699
Total Immobilisations incorporelles	7 237	1 296	-291	0	8 242
Terrains	5 987				5 987
Agencements aménagements de terrains	3 045	179		1 005	4 229
Constructions	250 883	1 958	-855	46 195	298 181
Installations techniques, matériel et outillage	52 891	3 037	-2 280	46	53 693
Collections	373	1	-1		373
Autres immobilisations corporelles	34 321	2 253	-1 511	11	35 074
Avances sur immobilisations corporelles	66 478	18 002		-47 257	37 223
Total Immobilisations corporelles	413 978	25 429	-4 647	0	434 760
Participations	925	59			985
Autres immobilisations financières	39	3			42
Total Immobilisations financières	964	62	0	0	1 026

Amortissements :

<i>En milliers d'euros</i>	DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	RECLASSEMENT	FIN DE L'EXERCICE
Ecart d'acquisition	785	113			898
Logiciels, concessions et droits similaires, brevets, licences	6 197	499	-291		6 405
Autres immobilisations incorporelles	29	124			153
Total Immobilisations incorporelles	6 225	624	-291	0	6 558
Terrains	0				0
Agencements aménagements de terrains	720	162	0		881
Constructions	139 122	6 880	-855		145 147
Installations techniques, matériel et outillage	43 265	2 850	-2 280		43 835
Collections	0	0	0		0
Autres immobilisations corporelles	28 751	2 666	-1 512		29 904
Immobilisations en cours	0				0
Total Immobilisations corporelles	211 857	12 558	-4 647	0	219 768
Participations	50	112			162
Autres immobilisations financières	0				0
Total Immobilisations financières	50	112	0	0	162

La rubrique « immobilisations corporelles » a principalement augmenté sur la ligne « avances sur immobilisations corporelles » par rapport aux exercices précédents. D'une part, lié à la rénovation et la maintenance lourde des installations du campus pour une valeur de 15 412K€ et d'autre part, lié à la régularisation relative à des récupérations d'avance pour une valeur de 2 589K€.

L'augmentation des autres rubriques d'immobilisations corporelles sont principalement constituées d'équipements informatiques, de l'aménagement des petites salles et salles de langues, la rénovation thermique des logements de cadres et de matériels scientifiques comme le spectrofluorimètre par exemple.

Les mises en service ont été très significatives sur l'exercice puisque 47 259 k€ de biens ont été intégrés définitivement à l'actif, générant des amortissements depuis l'exercice 2023. Il s'agit des mises en service de bâtiments comme le BEM ou de l'achèvement de travaux qui deviennent des immobilisations définitives. Le Bâtiment d'enseignement mutualisé (BEM) a été mis en service le 6/11/2023 pour 35 720 k€. On note aussi l'intégration à l'actif immobilisé des travaux de rénovation thermique de la toiture du Magnan (2 087 k€) et des bâtiments 44 à 46 (2 366 k€), les travaux de sécurisation du site (323 k€), la rénovation du logement des cadres (599 k€) ...

Le solde des « avances sur immobilisations corporelles » passe de 66 478 k€ à 37 223 k€ avec le pôle Méca qui n'est pas encore achevé et intégré comptablement (33 491 k€).

Le montant cumulé des amortissements de l'exercice 2023 évolue parallèlement à l'entrée à l'actif des immobilisations. L'évolution la plus significative se retrouve sur les constructions.

En effet, les dotations annuelles aux amortissements, de 13 M€, tiennent compte de l'intégration au bilan du BEM pour les deux derniers mois de l'année. En année pleine, le BEM, amorti sur 50 ans, aura une dotation aux amortissements de 714 k€, compensée par des reprises de financement amorties sur la même durée.

Les seules participations sont celles d'X-Création et elles correspondent aux titres des filiales non consolidées détaillées ci-après. L'augmentation de la période s'explique par plusieurs acquisitions et augmentations de capital tandis que les diminutions s'expliquent par des cessions de participations historiques.

Etat des titres de participation non consolidés (en euros) :

Dénomination	Montant brut des titres	Dépréciation	Montant net des titres
Titres Adok	139 029		139 029
Titres Agathe	1	-1	0
Titres Aiscreenings	1		1
Titres Amphitrite	4 541		4 541
Titres Anamnèse	48 287		48 287
Titres BeautyByMe	30 030		30 030
Titres Bluenose	7		7
Titres Carmentis	10 100		10 100
Titres Deepiks	1	-1	0
Titres Epilab	23 870	-23 870	0
Titres Eva Engine	50	-50	0
Titres Faure Engineering	52 500		52 500
Titres Flyinstinct	87 799	-87 799	0
Titres Forssea- Robotics	104 963		104 963
Titres Gyrolift	39 504		39 504
Titres Hillo- Healsy	92 001		92 001
Titres Hiperssyss	150	-150	0
Titres Horae	1		1
Titres iNEX	1		1
Titres Kalyosphere	1 227		1 227
Titres Kawnix	50		50
Titres KONATUS	2 743		2 743
Titres Mandarine Robotique	500		500
Titres Mainbot	10 001		10 001
Titres Manitty	2 624		2 624
Titres Metripolis - Settlesweet	1	-1	0
Titres Morphee+	7 500		7 500
Titres MyBubbleHealth	50		50
Titres Napoleon Capital	1 051		1 051
Titres Orok	1	-1	0
Titres Outmind	30 039		30 039
Titres Palm Up	2	-2	0
Titres Phying	15 800		15 800
Titres Protème	20 500		20 500
Titres Runblind	117		117
Titres Sollys	1 000		1 000
Titres Sensome -instent	164 760		164 760
Titres Sidemash	1	-1	0
Titres Spacesense	15 750		15 750
Titres Storit	2	-2	0
Titres Ubique	1	-1	0
Titres Uniris	4 105		4 105
Titres Unsupervised	50 000	-50 000	0
Titres Ximo	2		2
Titres X Square	2 000		2 000
Titres Systematic	708		708
Dépôt de garantie	14 550		14 550
Compte-titre OAT 5,5%	7 013		7 013
Total	984 931	-161 879	823 052

Note 2 – Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES SANS OBJET	REPRISES AVEC OBJET	RECLASSEMENT	FIN DE L'EXERCICE
Provisions pour risques et litiges	2 182	785	-944			2 022
Provision ARE	1 498		-474		-292	732
Provisions pour CET	1 897	178				2 075
Provisions soldes EOX		139				139
Provisions pour risques et charges	5 577	1 101	-1 418	0	-292	4 968
Provision pour dépréciation de créance client	1 273	96	-22		15	1 362
Provisions pour dépréciation	1 273	96	-22	0	15	1 362
<i>dont dotations et reprises d'exploitation</i>		947	-1 440			
<i>dont dotations et reprises financières</i>		112				
<i>dont dotations et reprises</i>						

Des provisions sont constituées lorsque des événements à caractère probable peuvent à terme constituer des obligations de l'entité vis-à-vis des tiers.

Provisions ARE et CET

Les provisions pour passifs sociaux couvrent le risque d'une sortie de ressources pour l'établissement dans le cadre de son obligation de paiement des allocations des aides au retour à l'emploi (ARE) et des comptes-épargne temps (CET).

La provision pour ARE retient de calculer le montant de valorisation annuelle maximale (ratio entre les droits effectivement versés sur N et les droits maximum théoriques à verser sur N).

Les modalités de calcul ont été revues en 2023 au regard de la situation des agents qui pourraient prétendre à une ARE mais qui ne la sollicitent pas. L'analyse du nombre d'agents concernés et du comportement global sur les cinq dernières années a conduit à considérer que les obligations vis-à-vis d'eux relèvent plus d'un passif éventuel que de provisions. Ces agents dits « dormants » ont donc été exclus du calcul du taux de versement des allocations et du stock de droits à valoriser.

Cet ajustement d'hypothèses a été comptabilisé sous la forme d'une reprise de provision annuelle pour l'ARE d'un montant de 474 k€.

Le taux retenu en 2023 pour le calcul de la provision, 27%, prend donc en compte le périmètre sans les agents « dormants » et permet d'être davantage en phase avec l'employabilité future des allocataires d'ARE qui est plutôt bonne à l'Ecole polytechnique.

Les provisions pour CET augmentent de 178 k€ en 2023, avec un niveau final de 2 075 k€.

Provisions soldes EOX

Des provisions pour charges RH ont également été comptabilisées pour 139 k€ au titre du rappel de solde des Elèves officiers de l'X (EOX) pour lequel les textes d'application ne sont pas encore parus au 31/12/2023, avec une incertitude sur leur applicabilité rétroactive.

Note 3 – Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	RECLASSEMENT	FIN DE L'EXERCICE
Stocks de marchandises	817	0	43	0	775
Stocks d'en-cours - Production de services	0	0	0	0	0
Valeur brutes des stocks	817	0	43	0	775
Dépréciation de stocks de marchandises	0	0		0	0
Dépréciation de stocks d'en-cours	0	0	0	0	0
Valeur nette des stocks	817	0	43	0	775

Les stocks sont composés d'objets traditionnels comme les bicornes et les tangentes (épées), et d'objets destinés à la vente comme les ouvrages, les goodies et les kits de couchage (couette, oreiller et parure de draps) vendus aux élèves. Le stock des goodies de la Direction de la communication a été intégré en comptabilité depuis 2022. La variation nette des stocks (entrées – sorties) s'élève à 43 k€.

Note 4 - Etat des créances et des dettes

<i>Etat des dettes (en milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dépôts et cautions reçues	554	9	545	
Emprunt et dettes long termes				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	210	210		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 481	2 623	6 859	
Avances et acomptes reçus	70 477	10 338	52 031	8 108
Personnel et autres comptes rattachés	6 559	3 909	2 650	
Etat et autres collectivités locales				
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	66	66		
Autres dettes d'exploitation	3 613	597	3 017	
Autres éléments de trésorerie passive	388	388		
Produits constatés d'avance	10 989	4 944	6 045	
Total des dettes	102 338	23 083	71 147	8 108

<i>Etat des créances (en milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Créances sur entités publiques (Etat, Autres organismes publics, CEE)	48 243	48 243		
Créances clients et comptes rattachés	18 570	18 570		
Charges constatées d'avances	658	658		
Créances diverses	1 207	1 207		
Avances et acomptes versés	364	364		
Total créances	69 042	69 042	0	0

Les créances sur entités publiques sont principalement composées des produits à recevoir sur conventions de recherche à hauteur de 32 880k€. L'évolution des produits à recevoir sur les contrats de recherche est en hausse très significative depuis 2021 (+ 19 775 k€ en 2 ans).

Les dettes fournisseurs sont principalement constituées des charges à payer pour lesquelles il y a eu des services faits certifiés non dénoués par un paiement en 2023 et des CAPAC (charges sans services faits certifiés et sans paiement rattachées à l'année 2023).

Les avances et acomptes reçus sont liés les à des contrats de recherche. La durée des conventions de recherche étant en moyenne de cinq ans, le stock des dettes met du temps à s'apurer alors qu'en parallèle de nouvelles dettes sont contractées. L'Ecole s'est engagée dans 158 nouveaux contrats en 2023.

Note 5 – Charges à payer

CHARGES A PAYER <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31/12/2021
Factures non parvenues - Dettes d'exploitation	1 918	2 290	3 947
Factures non parvenues - Dettes d'immobilisations	42	0	456
Autres dettes fiscales et sociales	1 806	4 982	4 614
Total Charges à payer	3 766	7 272	9 016

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 6 - Chiffre d'affaires

	Total (en milliers d'euros)		Variation
	Exercice 2023	Exercice 2022	
Prestations de services	40 950	36 348	13%
Ventes de marchandises	344	319	8%
Produits des activités annexes	392	2 797	-86%
Rabais, remises, ristournes accordées	-2 836	-3 236	-12%
Total chiffre d'affaires net	38 850	36 228	

Le chiffre d'affaires du groupe reste stable.

Note 7 – Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation présentés par le groupe proviennent essentiellement des subventions de l'Etat attribuées par la tutelle de Polytechnique et plus particulièrement au titre de la subvention pour charges de service public.

Leur montant total est de 183,7 millions d'euros.

Les prestations de service recouvrent en particulier les frais de scolarité et droits d'inscription perçus par l'Ecole polytechnique, et acquittés par les élèves polytechniciens étrangers ainsi que les étudiants en Bachelor, Masters MSc&T. La ligne relative aux rabais, remises et ristournes est relative aux exonérations accordées par l'Ecole sur les frais de scolarité. Cette présentation répond à la demande de la Cour des comptes dans son rapport de février 2012.

Depuis l'année 2019, ces filières fonctionnent sur la totalité du cursus. Les variations de recettes sur les frais de scolarités sont donc imputables désormais au nombre d'étudiants inscrits et/ou à la variation des tarifs. Les frais de scolarité (hors ceux relatifs aux élèves-ingénieurs polytechniciens internationaux et intra Union Européenne, aux Bachelors et aux MSCT) sont comptabilisés en totalité au moment de leur perception., conformément au principe des droits constatés (note DGFIP 2019/05/5733 du 3 juillet 2019).

Note 8 – Charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation est de 180,3 millions d'euros.

Le plus gros poste de cette catégorie concerne le personnel avec en particulier le cas de l'Ecole Polytechnique (85,2 millions d'euros relatifs aux salaires et traitements) pour qui ce poste représente la dépense la plus importante.

Les charges de personnel de l'Ecole polytechnique augmentent de 14 154 k€ en raison de deux facteurs :

- Les mesures salariales comme de la revalorisation du point d'indice, de l'impact de nouvelles mesures comme la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (versée en 10/2023, y compris pour les EOX), la reconduction de la GIPA, l'augmentation de la prise en charge du Navigo
- Et le retraitement des dépenses refacturées par le Ministère des Armées pour les personnels affectés à l'établissement.

La comptabilisation de l'affectation des personnels du Ministère des Armées à l'Ecole polytechnique impacte les charges de personnel en 2023 alors qu'elle était auparavant décomptée en charges de fonctionnement (personnel mis à disposition).

La convention de remboursement entre l'Ecole polytechnique et la direction Générale de l'Armement fixe les modalités de remboursement au Ministère des Armées des dépenses de rémunérations et charges sociales des personnels militaires " affectés dans les conditions de droit commun" à l'Ecole polytechnique. La qualification juridique de la convention est celle d'un remboursement de frais pour des personnels affectés, et non d'une mise à disposition" de ces personnels. La Direction du Budget a par ailleurs confirmé le traitement budgétaire et comptable en enveloppe de personnel par une note du 11 octobre 2021. L'Ecole polytechnique dispose des ordres des décisions individuelles attestant de l'affectation des militaires concernés.

Ainsi, il s'agit de dépenses de personnel au sens large du terme et le changement de présentation vers la rubrique « salaires, traitements et rémunérations » du compte de résultat est justifié pour 2023.

La comparaison de l'évolution des charges de personnel sans ce retraitement affiche une hausse de 5 737 k€ de 2022 à 2023.

Note 9 – Charges et produits financiers

Le résultat financier n'appelle pas de commentaire particulier.

Note 10 – Impôts sur les bénéfices

Détail des impôts sur les bénéfices :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants	-111	-90	-7	55
Impôts différés	0	0	0	0
Total	-111	-90	-7	55

Le produit d'impôt sur le résultat correspond essentiellement à l'impact de l'impôt sur les bénéfices d'X-Exed

Preuve d'impôt :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2023
Résultat net	3 762
IS	(111)
IS Différés	-
Résultat avant impôt (y compris résultat MEQ)	3 873
Taux d'imposition retenu (%)	25,00%
Charge d'impôt théorique	(968)
Incidence des :	
- Entités non fiscalisées	976
- Amortissement de l'écart d'acquisition	(28)
- Différences permanentes	73
- Consommation de produits d'impôts sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles antérieurement non reconnus	
- Elimination des provisions internes	(150)
- Ecart de taux :	
- Déficit de la période non activés	(14)
Charge d'impôt effectivement constatée	(111)
Taux d'impôt effectif (%)	2,88%

Autres informations

Note 11 – Effectifs

	Titulaires		Non-Titulaires		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Emplois ré	Elèves		755	756	2 657	2 637
Emplois ré	2023	2022	461	421	461	421
Contrats aidés	1072	971	10	10	10	10
Autres			75	44	75	
Total Emplois rémunérés			1301	1 231	3 203	3 068

Note 12 – Dirigeants

Le Groupe n'a pas d'engagement envers ses dirigeants et ne leur a accordé aucune avance ni aucun crédit.

Note 13 – Engagements hors bilan

Des engagements hors bilan découlant des contrats de crédit-bail conclus par l'Ecole polytechnique pour la rénovation et la construction de logements étudiants sont rapportés dans cette annexe. Le montant des dépenses de crédit-bail effectuées depuis 2005 s'élève au 31/12/2023 à 84,8 M€. Le contrat de crédit-bail conclu avec la SNI-CDC Habitat le 13/09/2004 a été conclu pour une durée de 40 ans. Le second contrat conclu avec la SAS Caserts a été conclu en 2008 pour une durée de 29 ans.